

Vendredi, 17 mai 2019

Déclaration du Conseil consultatif sur la jeunesse sur IDAHOT

Justice et protection pour tous

Depuis maintenant 15 ans, le 17 mai célèbre la Journée internationale contre l'Homophobie, la Transphobie et la Biphobie (IDAHOT). Cela signifie que la plupart des jeunes d'aujourd'hui ont grandi dans un monde où une partie de plus en plus large de la communauté internationale célèbre la diversité et œuvre pour faire progresser les droits fondamentaux de tous, et ce sans distinction de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression ou encore des caractéristiques de sexe.

Lorsque l'IDAHOT sera célébrée cette année, cela fera neuf ans depuis l'adoption par le Conseil de l'Europe du [premier dispositif international](#) proposant des mesures spécifiques afin de lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. [Les normes et mécanismes](#) du Conseil de l'Europe visant à promouvoir et à faire respecter les droits fondamentaux de chacun et de chacune, y compris les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres (LGBT), ont entretemps évolués. L'Assemblée Parlementaire a formulé de nouvelles [recommandations axées sur les personnes intersexes et transgenres](#) ainsi sur [les familles arc-en-ciel](#). Le [Conseil de l'Europe s'engage depuis longtemps à mettre fin à l'homophobie et à la transphobie](#) dans ses États membres, fondant son travail sur les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

En 2019, l'IDAHOT est organisée sous le thème de **Justice et protection pour tous**. Alors que des avancées ont été réalisées dans la jouissance sur un pied d'égalité des droits des personnes LGBTI au cours des dernières décennies, l'IDAHOT est également l'occasion de faire le point et d'appeler à des efforts continus pour relever et faire face aux défis croissants en matière de l'égalité des droits et de la non-discrimination.

Ces défis se retrouvent à la fois dans le secteur public, tel que dans [l'éducation](#) ou encore dans le [rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile](#). Ces problématiques sont liées de la même manière que la société elle-même: lorsque la protection des minorités LGBTI par les défenseurs des droits de l'homme n'est pas assurée et que la société civile n'a pas la possibilité de se mobiliser, les droits des différentes parties de la population sont bafoués. Et lorsque l'éducation n'est pas inclusive et ne reflète pas la diversité de la société, la stigmatisation et les stéréotypes sont réifiés et reproduits. La discrimination ne se produit pas en vase clos et les efforts visant à modifier les attitudes, la réglementation et les pratiques en vue de la combattre doivent être généralisés à tous les secteurs de la société.

LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET LE RÉTRÉCISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Lors de [la récente réunion consultative sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile](#), le Conseil consultatif sur la jeunesse a exprimé sa préoccupation face à l'aggravation des problèmes auxquels sont confrontés les organisations et les défenseurs des droits de l'homme, notamment ceux qui œuvrent pour les droits des personnes LGBTI et les droits des femmes. Au sein du Conseil de l'Europe, [le Commissaire aux Droits de l'Homme](#), [l'Assemblée Parlementaire](#) et [la Conférence des OINGs](#) ont exprimé leur préoccupation devant le recul de la participation démocratique de la société civile, de même que l'Union Européenne et les Nations Unis.¹

¹<https://www.coe.int/en/web/youth/shrinking-space#%7B%2240721995%22%3A%5B%5D%7D>

Parmi des exemples de telles lacunes dans la protection des droits on trouve notamment le harcèlement des défenseurs des droits des personnes LGBTI, le vandalisme de bureaux, l'adoption de lois visant à restreindre la liberté d'expression, de rassemblement ou d'association, le refus voire la révocation, par les autorités locales, de permis pour des manifestations pour les droits des personnes LGBTI sans raison légitime ou encore l'introduction de lois relatives aux agents étrangers visant à limiter les dons de l'étranger aux ONG œuvrant pour les droits de l'homme.²

« Au sein du mouvement LGBTI, nous avons effectivement constaté une augmentation du nombre de crimes motivés par la haine et je pense que l'amélioration de la visibilité des personnes LGBTIQ y est pour quelque chose. Nous l'avons observé à travers l'Europe et il semble que là où il y a une avancée des droits, il y a un retour de bâton. Par exemple, plusieurs célébrations locales de la Marche des Fiertés ont été attaquées, plus spécifiquement par des opposants d'extrême droite. » Frank Berglund, Président de RFSL Ungdom (Swedish LGBTQI Youth Federation).³

Le Conseil consultatif sur la jeunesse et l'ensemble du secteur jeunesse en Europe s'emploient chaque jour à promouvoir la paix, la cohésion sociale, l'inclusion et la lutte contre les discriminations. Suite à l'adoption de la recommandation du Comité des Ministres [sur l'accès aux droits des jeunes](#), le Conseil mixte sur la jeunesse a adopté [des lignes directrices sur la mise en œuvre de cette recommandation](#).

Le Conseil consultatif sur la jeunesse appelle les décideurs politiques et les autorités nationales, régionales et locales à défendre et à garantir la justice et la protection de tous. Cela inclut l'adoption de mesures pour lutter contre la discrimination et pour garantir les droits de l'homme et [l'égalité des chances pour tous les jeunes](#) dans tous les domaines de la société.

Les opinions exprimées dans cette déclaration sont celles du Conseil consultatif sur la jeunesse et ne reflète pas nécessairement la position officielle du Conseil de l'Europe ou de ses Etats membres.

²<https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/the-long-march-against-homophobia-and-transphobia>

³Frank Berglund, President of RFSL Ungdom (The Swedish LGBTQI youth federation, 7 September 2018)